

Une disposition de ce protocole stipule que l'une ou l'autre des parties peut donner un préavis de 30 jours de son intention de l'annuler, mais le gouvernement n'en fait rien. Il sait pourtant que nous avons raison, mais, d'autre part, il ne veut pas contrarier les États-Unis. Quant à l'industrie elle-même, elle souhaite que le gouvernement annule le protocole et se dit même prête à se défendre devant les tribunaux, plutôt que de se fier au gouvernement actuel. Voilà où nous en sommes.

La question du bois d'oeuvre s'envenime de jour en jour. Le gouvernement devra prendre une décision, mais il semble vouloir s'en remettre aux provinces. A son avis, les provinces devraient hausser leurs droits de coupe. J'ai quelque chose à dire au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), qui est le spécialiste en finances et qui sait toujours qui obtiendra quoi dans l'est de l'Ontario. L'automne dernier, après les élections, il disait que l'on devait punir cette région. Je ne pense pas que le député ait la chance de se faire entendre ici, ce matin, bien qu'il soit plus éloquent au naturel que devant un microphone.

Le droit à l'exportation prélevé sur le bois d'oeuvre est si mal conçu qu'il est presque impraticable. C'est ce que je veux répondre au député de Mississauga: dans le premier protocole d'entente de 1986, le gouvernement laissait entrevoir son intention de remplacer les droits à l'exportation par des droits de coupe provinciaux plus élevés.

Maintenant, l'Ontario tire de 25 à 30 millions de dollars par année des droits de coupe perçus un peu partout en Ontario sur le bois d'oeuvre. Pour porter les droits de coupe au niveau souhaité par les États-Unis aux termes de l'Accord de libre-échange, l'Ontario devrait tripler ces droits de coupe. A quoi bon tripler les droits de coupe pour ensuite supprimer la taxe à l'exportation de 15 p. 100? L'industrie sera ralentie encore pendant des années par ces droits de coupe élevés parce qu'on ne peut les modifier sans s'attirer les foudres des Américains.

N'allez donc pas nous dire de nous adresser aux provinces. Ne blâmez pas les provinces. Ce gouvernement a signé un protocole d'entente. Il est le seul à pouvoir le dénoncer. Il devrait le faire pour sauver l'industrie qui a été le coeur et l'âme du Canada, à bien des points de vue, depuis l'époque de la Confédération.

Pouvoir d'emprunt—Loi

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: Je voudrais parler d'une autre industrie, une société d'État à laquelle le gouvernement a retiré des fonds parce qu'elle pouvait en obtenir des banques. Permettez-moi de dire un mot au sujet de l'Énergie atomique du Canada Limitée qui est une fois de plus la cible aujourd'hui. S'il arrive quoi que ce soit à cette société et que nous abandonnons le nucléaire ou si nous lui nuisons d'une façon ou d'une autre, il est certain que notre pays connaîtra une pénurie d'énergie dans les années à venir. Cette année, la recherche et le développement chez EACL ont été réduits de 130 millions à 112 millions de dollars, soit une chute de 18 millions de dollars. Pendant ce temps, le ministre de l'Énergie lui dit qu'elle peut maintenir son niveau de dépenses de l'an dernier même s'il lui manque 18 millions de dollars; il lui recommande de puiser dans ses réserves. En 1985, lorsque ce gouvernement a réduit la recherche et le développement chez EACL de 100 millions de dollars, il a en même temps tiré 70 millions de dollars de ses fonds de réserve. Depuis, cette société a remis 30 ou 40 millions de dollars dans le fonds de réserve.

Mais voici que le gouvernement lui ordonne de se servir de son fonds de réserve pour stabiliser ces dépenses. Il n'a pas l'intention de l'aider financièrement; le milieu scientifique est fantastique. Je demande aujourd'hui au gouvernement de bien réfléchir aux mesures qu'il prend, et de ne pas laisser tomber la recherche et le développement. Sans la recherche et le développement qui en est le moteur, notre industrie ne pourra pas livrer concurrence sur le plan international.

• (1210)

Aujourd'hui en Ontario, 50 p. 100 de l'énergie hydroélectrique et des emplois connexes dépendent des réacteurs CANDU dont on a prouvé qu'ils étaient les plus sûrs du monde. Cette technologie est établie dans le Canada industrialisé.

Si le Canada industrialisé n'avait pas eu les réacteurs CANDU, il lui aurait fallu acheter plus de 7,5 milliards de dollars de charbon de la Pennsylvanie pour alimenter les chaudières. Bien sûr, tout le monde aujourd'hui dénonce la pollution. Les nuages au-dessus de l'Ontario auraient été chargés de 7,5 milliards de dollars de plus de pluies acides causées par le charbon. Imaginez l'air qu'auraient les édifices du Parlement dans ces conditions.